



Fondation des écoliers Mont-Bleu
Réunion extraordinaire
Lundi le 14 avril 2025 à 18h30
En virtuel

Procès-verbal

1. Accueil et présences.

Le président remercie les membres présences et leur souhaite la bienvenue.

Les personnes suivantes étaient présentes à la rencontre :

M. Philippe Poirier
M. Jean-Christophe Régnier
Mme Marjorie Gasse
M. Joël Beaupré
M. Jean-Nicolas Brunet-Comtois
Mme Julie Vachon
M. François Routhier

Les personnes suivantes étaient absentes :

Mme Chantal Cousineau (Directrice)
Mme Marie-Ève Doyon

2. Adoption de l'ordre du jour.

Un seul point à l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

3. Discussions et décisions – résultats de l'appel d'offres pour la classe verte.

Mise en contexte :

Julien fait une mise en contexte résumant les informations reçues de la part de la directrice de l'école concernant les résultats de l'appel d'offres pour la classe verte ainsi que la documentation reçue par courriel le 9 avril dernier.

Les faits saillants suivants sont soulignés :

- 6 soumissions ont été reçues.
- La compagnie gagnante est D.L.S. Construction et leur soumission a été partagée par courriel.
- Le coût total est de 78,753\$ sans les taxes.
- Le coût net, après récupération des taxes, est de 84,561\$.
- Les travaux pourront réalisés cet été et complétés pour la rentrée scolaire.
- Toutefois, la Fondation doit approuver la soumission rapidement, afin d'éviter les délais.

Les membres de la Fondation ont exprimé leur souhait d'en discuter ensemble avant d'approuver la soumission reçue. La date retenue est le 14 avril en virtuel. De plus, les membres ont demandé des informations supplémentaires que nous avons reçues par courriel le matin du 14 avril. Ces informations sont les suivantes :

- Les membres souhaitaient savoir s'il était possible d'apporter des modifications à la soumission reçue de la part de la compagnie gagnante DLS construction, en particulier s'il était possible de retirer une toile couvrant la classe verte. Après vérification avec l'avocat du CSSPO, il s'est avéré qu'il n'était pas possible de modifier les éléments de l'appel d'offres étant donné qu'il n'y avait pas eu de clause spécifique à ce sujet dans l'appel d'offres initial envoyé par le Centre de service des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO).
- Ainsi, il y a deux options :
 - 1) aller de l'avant avec les travaux incluant la toile ou
 - 2) recommencer le processus, auquel cas il faudra alors changer des éléments importants du contrat parce que les compagnies connaissent les prix de leurs concurrents, ou encore attendre 6 mois pour que le marché se modifie (prix seront différents).
- De plus, dans l'appel d'offres, une plateforme a été ajoutée à la classe verte afin de permettre de niveler le mobilier extérieur et pour éviter l'accumulation de boue.
- Finalement, nous obtenus des précisions concernant les autres frais contenus dans le formulaire de soumission. Ceux-ci correspondent à l'installation du mobilier extérieur et à l'arrosage des arbres ainsi qu'à d'autres frais généraux dont le nettoyage et le ragréage des zones de travaux.

Les informations suivantes ont également été communiquées aux membres par courriel le 9 avril 2025 :

- La Fondation a réservé un montant de 25,000\$ pour la classe verte.
- La Ville de Gatineau a octroyé un montant de 25,000\$ en subvention pour la classe verte.
- Total de 50,000\$.
- Il manque donc 34,561\$

- Initialement, l'appel d'offres pour la classe verte devait inclure la réfection du gazebo.
- La Fondation avait donc réservé un montant de 10,000\$ pour la réfection du gazebo.
- Toutefois, ces fonds ne seront pas requis, car une requête sera faite auprès du CSSPO, afin que certains de leurs employés s'occupent de la réfection du gazebo.
- Donc, il n'y aura pas de frais pour la Fondation.

Finalement, la situation financière de la Fondation a été partagée avec les membres dans ce même courriel du 9 avril 2025. Voici le sommaire des informations présentées.

ACTIF NET

Surplus (déficit) 24-25	9,505
Actif net non affecté 23-24	3,037
Actif net affecté - Classe verte - (Printemps 2025)	25,000
Actif net affecté - Réfection Gazebo - cour d'école (printemps 2025)	10,000
Actif net affecté - Potager mobile (années 24-26)	3,762
Actif net affecté - Abris solaires - (année 25-26)	11,558
Actif net affecté - Zone active - plan d'aménagement - (année 26-27)	15,000
TOTAL DE L'ACTIF NET	<u>77,862</u>

Discussions :

Un tour de table est effectué afin de permettre à chacun des membres du Conseil d'administration de s'exprimer et de donner leur opinion concernant la décision à prendre.

Les membres ont considéré les points suivants :

- Les membres souhaitent prendre une décision rapidement afin de ne pas retarder l'implantation de la classe verte pour septembre 2025.
- Les membres considèrent aussi qu'il y a un risque de perdre la subvention de la Ville de Gatineau au montant de 25,000\$ pour la classe verte si les travaux ne sont pas débutés cet été. D'ailleurs, la Ville a accordé une prolongation des délais pour la réalisation des travaux, car ceux-ci devaient commencer lors de l'été 2024. Les membres considèrent qu'il serait très possible qu'une 2e prolongation des délais ne soit pas accordée par la Ville de Gatineau.
- Les membres auraient aimé avoir l'option de pouvoir enlever des éléments de l'appel d'offres afin de réduire les coûts.
- Pour le prochain appel d'offres (concernant les abris solaires), il sera important de se garder l'option de pouvoir enlever certains éléments des appels d'offres, à

la suite à la réception des soumissions afin d'éviter les dépassements budgétaires.

- Les membres se demandent si l'école possède des fonds dans son budget d'opération afin de couvrir une portion des frais liés de l'aménagement de la classe verte. Ceci sera demandé à la directrice.
- Les membres souhaitent communiquer avec des bailleurs de fonds privé, par exemple le mouvement Desjardins, La Banque Royale du Canada et Sports Loisirs Outaouais, afin d'obtenir des fonds qui pourraient aider à couvrir l'excédent des coûts liés à la classe verte.
- Les membres souhaitent également communiquer avec des représentants politique afin d'explorer la possibilité d'obtenir des fonds de leur part. Les lettres ont été envoyées à nos conseillers fédéraux, provinciaux et municipaux.
- Les membres sont conscients que le fait d'accepter une soumission si élevée pour la classe verte aura un impact sur les finances de la Fondation dans le sens que ses réserves financières seront réduites et qu'elle ne pourra probablement pas accepter des demandes d'investissements spontanées provenant de l'équipe école dans les prochaines années (comme ce fut le cas lorsque nous avons accepté l'achat d'un cabanon et d'un potager mobile l'année dernière).
- Les membres se demandent si un dépassement de coût est possible en acceptant la proposition actuelle de la classe verte. Advenant le cas, la Fondation ne serait pas en moyen d'assumer les frais supplémentaires. Ce point sera apporté à la directrice pour validation.

Décisions :

À la suite de ces échanges, les membres prennent les résolutions suivantes :

1. Que le montant de 10,000\$ qui était affecté à la réfection du gazebo, soit réaffecté au projet de la classe verte (puisque ces frais ne seront plus nécessaires car le Centre de service effectuera les travaux gratuitement);
2. Que le montant de 15,000\$ qui était affecté pour la zone active soit réaffecté au projet de la classe verte, puisque ces fonds ne seront requis qu'à long terme et que la Fondation a la possibilité d'amasser des fonds dans les années à venir pour ce projet;
3. Que le surplus anticipé de 10,000\$ pour l'exercice financier en cours (2024-2025), soit affecté au projet de la classe verte, étant donné que la Fondation n'a reçu aucune demande d'investissement de la part de l'équipe école au cours de l'année.

Proposées par Joël Beaupré

Appuyées par François Routhier

Adoptées à l'unanimité

4. Que la soumission de la firme D.L.S Construction au montant de 78,753\$ avant taxes soit acceptée, telle que reçue par courriel le 9 avril dernier.

Proposée par Jean-Christophe Régnier
Appuyée par Julie Vachon
Adoptée à l'unanimité

4. Clôture de la séance.

La levée de l'assemblée a lieu à 19h19.